

# ÉDUCATION



## DIRECTIVES PDNA VOLUME B

# ПРАВИЛА ПОВЕДЕНИЯ ПРИ ПОЖАРЕ

Здравствуйте,  
Лена зовёт Вас.  
У Лены горит коврик.  
Идёт Савошкин дядя  
Кварт. 26. Приходите  
скоро!!!



ВЫЗВАТЬ  
пожарных



Мелкое возгорание  
потушить подручными  
средствами.



В задымлённой  
помещении двигайтесь  
ползком.

ТЕЛЕФОН  
ПОЖАРНОЙ  
службы

1  
0  
1



Если невозможно  
потушить пожар,  
срочно покинуть  
помещение.



Если войти невозможно  
нужно выбраться  
на балкон.



В задымлённом  
помещении нужно  
дышать через  
мокрую ткань.

# Мы были готовы А вы?



# DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	3
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	4
■ DONNÉES DE RÉFÉRENCE	8
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	10
■ ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	14
■ ÉVALUATION DES IMPACTS D'UNE CATASTROPHE	16
■ LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX	19
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SOUS-SECTEUR ÉDUCATION	21
■ RÉFÉRENCES ET RESSOURCES	28
■ ANNEXES	31



## INTRODUCTION

Le présent chapitre décrit les différentes composantes de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) pour le sous-secteur Éducation et fournit des orientations pour la mener à bien. L'approche adoptée pour définir un cadre clair, en vue du relèvement et de la reconstruction dans une optique de développement à long terme, doit être participative et axée sur les personnes. Elle doit viser à réduire les risques et tenir compte de la situation particulière des femmes et des hommes, et permet souvent de sous-tendre la révision des appels éclairs et les conférences de donateurs. L'évaluation des besoins post-catastrophe relève de la compétence des autorités nationales, c'est donc généralement le ministère de l'Éducation qui sera chargé de piloter l'évaluation de ce domaine. Ce dernier doit définir, en concertation avec ses partenaires, les méthodes de collecte et d'analyse des données. Les présentes lignes directrices ont donc pour objectif d'accompagner l'équipe Éducation dans l'évaluation approfondie d'une catastrophe et dans l'élaboration d'une stratégie de relèvement exhaustive, conformément aux normes internationales en vigueur.

L'éducation constitue un élément fondamental du développement humain. Des générations entières ont souligné son rôle dans l'enrichissement des connaissances, des valeurs et des compétences pour la santé personnelle, l'emploi, et le développement économique, social et culturel de la société. La recherche a démontré que chaque année de scolarisation se traduisait par une hausse de salaire de 10 % pour les hommes comme pour les femmes, principalement dans les pays à revenu faible et intermédiaire (Banque mondiale, 2002). Les objectifs de Développement Durable (ODD) et le programme Éducation pour tous (EPT) défendent l'accès à un enseignement primaire universel, gratuit et obligatoire. Les catastrophes constituent une entrave directe aux objectifs éducatifs, en accentuant le manque d'intérêt et de soutien accordés à l'éducation par les autorités nationales (part insuffisante dans le PIB ou répartition inégale des financements et des ressources). Par ailleurs, la situation est parfois aggravée par l'intervention post-catastrophe de la communauté nationale et/ou internationale. Dans de nombreux pays, les conséquences négatives d'une catastrophe accentuent les effets de la pauvreté, de l'exploitation des enfants et des inégalités induites par la discrimination sexiste ou par des facteurs culturels, ce qui accroît la vulnérabilité et entrave davantage l'accès à une éducation de qualité.

Compte tenu des variations des flux et des dommages considérables que les catastrophes peuvent occasionner aux systèmes éducatifs, l'évaluation se doit d'être exhaustive et holistique. Elle doit adopter une approche fondée sur le cycle de la vie et tenir compte à la fois des aspects « matériels » (dommages et variations des flux) et « immatériels » (besoins de relèvement humain). La prise en considération de l'impact de la catastrophe sur les femmes et des besoins spécifiques des enfants (filles et garçons) et des jeunes est particulièrement importante dans ce sous-secteur. Cette démarche va à l'encontre de celle privilégiée dans les années 1990, où les efforts

étaient principalement axés sur la reconstruction matérielle. Un rapport intitulé *Education for Reconstruction* (Philips, D. et al., 1998) recense trois catégories de besoins de relèvement: (i) la reconstruction dite « matérielle » des écoles, (ii) la reconstruction « idéologique », qui comprend la réforme et la démocratisation du système éducatif ainsi que le renouvellement des connaissances des enseignants, et enfin (iii) la reconstruction « psychologique », pour surmonter le découragement, la perte de confiance et certaines pathologies comme le stress et la dépression. L'évaluation s'efforce d'analyser à la fois les aspects matériel et humain du relèvement et de répondre à l'ensemble des besoins après une catastrophe.

L'évaluation doit analyser les risques de façon exhaustive et tenir compte des phénomènes naturels, des conflits et des autres dangers menaçant la résilience. L'insécurité et les catastrophes sont souvent intimement liées. Un conflit peut accroître la vulnérabilité aux catastrophes car il affaiblit les mécanismes d'adaptation et intensifie le déplacement des populations, etc. Les catastrophes peuvent quant à elles aggraver un conflit en limitant l'accès aux ressources et aux services de base. L'octroi d'une aide au relèvement inéquitable peut par ailleurs exacerber les tensions politiques et sociales. L'absence d'interruption de l'accès à une éducation de qualité ou son rétablissement immédiat encouragent le respect des droits fondamentaux et peuvent constituer un point de départ pour surmonter l'impact d'une catastrophe. Les écoles et les centres d'apprentissage temporaires peuvent devenir un espace de promotion de la prévention des catastrophes et de diffusion des stratégies de gestion des risques auprès des filles et des garçons, des familles et des communautés. L'éducation joue un rôle central dans les processus de socialisation et de formation de l'identité, lesquels ont des répercussions directes sur la consolidation de l'État, la croissance économique et le développement de la cohésion sociale. À plus long terme, l'accès à une éducation de qualité peut constituer un élément essentiel de la reconstruction, du relèvement et de la résilience.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

### CADRE DE L'ÉVALUATION

Pour commencer, il est impératif de définir le cadre de l'évaluation sectorielle. Les cadres politiques passés, actuels et futurs (y compris les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les innovations mises en œuvre) doivent être examinés et comparés aux objectifs nationaux en matière d'éducation fixés dans les plans sectoriels et les stratégies politiques afférentes, ainsi qu'aux cadres internationaux tels que l'EPT et les ODD. Il est important d'avoir une bonne connaissance de la situation avant la catastrophe et de l'impact de cette dernière: ces données serviront en effet de référence relative pour la reconstruction et la stratégie de relèvement. En parallèle, il est essentiel de recenser les principaux partenariats en place avant et après la catastrophe. Il est par exemple indispensable de prendre en compte l'approche sectorielle, le rôle de la société civile, du groupe de travail sur l'éducation ou des autres partenariats au niveau national, et l'existence d'un groupe thématique sur l'éducation ou d'autres groupes œuvrant directement au processus de relèvement.

Les recommandations formulées dans le présent chapitre s'inscrivent dans la continuité de la méthode d'évaluation des catastrophes conçue par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)<sup>1</sup>, revue par la Banque mondiale dans le cadre de la méthodologie d'évaluation des

<sup>1</sup> Voir Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2003, « Handbook for estimating the Socio-Economic and Environmental Effects of Disasters »

pertes et dommages (DaLA)<sup>2</sup>, et standardisée dans le cadre du PDNA pour évaluer l'impact social et économique d'une catastrophe sur le secteur éducatif, notamment sur les infrastructures, les équipements et le mobilier. Cette évaluation prend en compte, selon le contexte, tous les niveaux d'enseignements formels (de la maternelle à l'enseignement supérieur), les centres de formation professionnelle, les institutions privées et les centres éducatifs informels. Par ailleurs, les recommandations formulées dans ce chapitre sont également fondées sur la nécessité d'éclairer les besoins de relèvement humain après une catastrophe, et mesurent par conséquent l'impact humain, social, culturel et environnemental (y compris sur la prestation des services et leur accessibilité, la gouvernance et la vulnérabilité aux risques).

## PORTÉE: CARTOGRAPHIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le présent volet établit un protocole visant à orienter l'évaluation du sous-secteur Éducation: présentation générale du système éducatif, identification des composantes à évaluer et mode opératoire à suivre pour mener l'évaluation dans les situations de catastrophe. Le processus se fonde sur l'évaluation du « système » éducatif et est organisé selon un modèle spécifique qui définit les informations à collecter lors des phases d'urgence et de relèvement puis oriente l'ensemble du processus. Le recours à un « tableau d'identification des besoins en matière d'information » permet d'évaluer et d'analyser la situation immédiate, de connaître la situation antérieure et d'identifier rapidement les obstacles susceptibles d'entraver le rétablissement de l'accès aux services d'éducation de base.

### LE SYSTÈME ÉDUCATIF

La fonctionnalité du système est évaluée dans quatre domaines fondamentaux du secteur ou du « système » touché par la catastrophe (INEE, 2010). La même importance est accordée aux besoins en matière de relèvement matériel et humain tout au long du processus.

1. *Accès et environnement d'apprentissage* – Ce domaine examine comment le système éducatif garantit l'accès à tous les garçons et les filles, quel que soit leur âge, à une éducation de qualité et pertinente. Il ne s'agit pas uniquement de rétablir l'accès aux établissements et aux services éducatifs détruits ou fortement endommagés pendant la catastrophe, mais aussi de « reconstruire en mieux ». Par exemple, il convient de rétablir l'accès pour tous aux infrastructures, garantir leur sûreté et leur sécurité et la prise en compte des aspects sexospécifiques (p. ex. prévoir des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène séparées pour les garçons et les filles). Cela suppose de faire bien attention aux liens entre le secteur éducatif et les services de santé, de nutrition et de protection afin de garantir la protection et le bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et des autres personnels de l'éducation.
2. *Enseignement et apprentissage* – Ce domaine concerne les programmes scolaires, la formation, le développement professionnel et l'appui, l'enseignement et les processus d'apprentissage, ainsi que l'évaluation des résultats de l'apprentissage. Dans certains cas, les enseignants déjà en poste devront être formés et de nouveaux membres du personnel d'encadrement éducatif devront être recrutés et recevoir une formation intensive, de façon à garantir un appui à la réduction des risques de catastrophe, l'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante et l'apport d'un soutien psychologique aux apprenants touchés. Par ailleurs, l'enseignement et l'évaluation des résultats de l'apprentissage doivent tenir compte de l'événement survenu et de son impact, et être adaptés en conséquence.

<sup>2</sup> Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, 2010, « Notes d'orientation pour l'évaluation des dommages, des pertes et des besoins », 3 volumes, Banque mondiale, Washington, D.C.

3. *Enseignants et autres personnels de l'éducation* – Ce domaine porte sur les ressources humaines, sans lesquelles le système éducatif ne peut fonctionner. Les ressources humaines manquantes après une catastrophe doivent impérativement être remplacées. Dans ce contexte, le processus de recrutement doit s'attacher à respecter les principes de diversité, d'équité et de transparence. Il faut également prêter attention aux conditions de travail du personnel éducatif, sachant qu'elles sont généralement différentes pour les femmes et pour les hommes. Il est souvent nécessaire d'adapter les mécanismes d'appui, de gestion et de supervision pour l'ensemble du personnel (y compris les établissements informels ou privés) afin qu'ils fonctionnent efficacement après la catastrophe.
4. *Politique éducative* – Ce domaine s'intéresse au cadre réglementaire, à la formulation des politiques et des lois en matière d'éducation. La plupart des autorités compétentes donnent la priorité à la continuité et au relèvement d'une éducation de qualité, c'est-à-dire à un accès libre et inclusif à la scolarisation ou la suppression des droits de scolarité ou des coûts afférents pendant la période de relèvement. Par ailleurs, ce domaine inclut la planification et la mise en œuvre d'activités éducatives qui prennent en compte les normes, les lois, les politiques et les plans locaux, nationaux et internationaux relatifs à l'apprentissage qui s'adressent aux populations touchées.

## COLLECTE DES DONNÉES

L'évaluation du sous-secteur Éducation s'appuie sur des outils qualitatifs et quantitatifs. Outre la collecte de données quantitatives exigée par la méthode DaLA, l'évaluation de l'impact humain nécessite également le recueil de données qualitatives. Ces informations peuvent être obtenues en menant des enquêtes auprès des ménages, ainsi qu'au moyen de nombreux autres outils et approches d'évaluation en mesure d'appuyer l'évaluation sectorielle, tels que l'outil d'analyse participative des vulnérabilités et des capacités (Oxfam, 2012) ou le Guide suffisamment bon (Projet ECB, 2007) consacré à la redevabilité vis-à-vis des populations sinistrées. L'équipe sectorielle doit déterminer les méthodes et les outils les plus appropriés en fonction du contexte et des besoins.

Les méthodes et les outils de collecte de données doivent être conformes aux normes internationales, aux objectifs de l'EPT et aux lignes directrices fondées sur le respect des droits. Cela permet de relier les initiatives mondiales à la communauté locale et d'encourager l'alignement au niveau local sur les cadres et indicateurs internationaux. Les modèles de collecte des données doivent être normalisés à l'échelle du pays en vue de faciliter la coordination des projets entre les agences et de minimiser les demandes des fournisseurs d'information.

Les parties prenantes doivent inclure autant de membres des groupes de population sinistrés que possible. Ces derniers peuvent contribuer à la collecte et à l'analyse des données (en interrogeant leurs communautés), participer aux entretiens et aux échanges des groupes de discussion, et appuyer les processus de diffusion et de retour d'informations. L'évaluation doit s'efforcer de cerner les besoins les plus urgents exprimés par la population ainsi que les besoins de relèvement. Elle doit recenser l'impact sur l'ensemble des élèves et des étudiants (de la maternelle à l'enseignement supérieur), sur les familles, sur les établissements scolaires et universitaires et sur les communautés, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux sous-groupes généralement touchés de façon disproportionnée.

L'éthique doit être au cœur de tous les types de collecte de données. Quel que soit l'objet qu'elle poursuit (p. ex. suivi, évaluation ou enquête), celle-ci peut représenter un risque pour les personnes, non seulement en

raison de la nature sensible des informations collectées, mais aussi parce que la simple participation au processus peut les mettre en danger. Les responsables de la collecte de données doivent à tout moment garder à l'esprit les principes de base de respect, de consentement éclairé, de non-préjudice et de non-discrimination. Ils ont la responsabilité de protéger les participants et de les informer de leurs droits. Ils devront par ailleurs adapter leur approche et respecter les procédures de consentement lorsqu'ils mèneront des enquêtes auprès des enfants.

Afin de réduire les préjugés au maximum, les données doivent être recoupées entre plusieurs sources lors de l'analyse, avant de tirer des conclusions: comparer les données recueillies auprès des communautés à celles issues des sources officielles, les informations fournies par les femmes et celles fournies par les hommes, ou encore celles fournies par les adultes et celles fournies par les enfants. La triangulation des données permet ainsi d'identifier les chevauchements mais aussi de mesurer les différentes facettes d'un phénomène, grâce à une compréhension approfondie en vue de garantir la validité des données qualitatives.

## **TABLEAU D'IDENTIFICATION DES BESOINS EN MATIÈRE D'INFORMATION POUR L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE**

Les systèmes gouvernementaux de préparation aux situations d'urgence existant avant la catastrophe, de même que les plans d'intervention en cas de catastrophe et de relèvement du ministère de l'Éducation, doivent être consultés immédiatement après la catastrophe afin de déterminer les informations à collecter. En l'absence de plan d'intervention, des plans de développement visant à réduire les risques doivent être envisagés. Le tableau exhaustif d'identification des besoins en matière d'information de l'annexe 1 recense les principales questions auxquelles les évaluations du sous-secteur Éducation doivent s'efforcer de répondre, et propose pour chacune d'entre elles les indicateurs correspondant aux données à collecter sur le terrain. Il n'est pas nécessaire de poser toutes les questions ni d'utiliser tous les indicateurs: l'équipe sectorielle doit les sélectionner en fonction de la nature de la catastrophe, du contexte spécifique du pays et des besoins d'information prioritaires de chaque domaine. Les priorités sont déterminées par le ministère de l'Éducation, responsable de l'évaluation, en concertation avec l'équipe sectorielle et les acteurs humanitaires.

Ce tableau se compose de quatre domaines essentiels directement alignés sur les catégories des Normes minimales pour l'éducation: préparation, interventions, relèvement de l'INEE (2010) en vue de simplifier les références. Chaque domaine contient les informations reconnues concernant le système éducatif ainsi que les questions et indicateurs correspondants, de manière à refléter les différents acteurs et actions caractérisant une intervention typique. La « situation immédiate » (généralement prise en charge par l'intervention humanitaire et non comprise dans l'évaluation des coûts), pour laquelle il est moins aisé de distinguer des indicateurs, est examinée au cours de la phase d'urgence, tandis que les indicateurs de relèvement recensent les besoins d'information à long terme qui doivent être liés aux objectifs de développement et forment la base de l'évaluation du sous-secteur Éducation.

## **L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION**

Le processus d'évaluation requiert de nombreuses compétences et expertises en matière de planification, de collecte, de saisie et d'analyse de données, de diffusion et d'application des conclusions. Afin d'exploiter au mieux les capacités disponibles et d'identifier les lacunes du sous-secteur, il est recommandé de former un groupe de travail sectoriel inter-organismes, qui interviendra dès la première étape de l'évaluation et devra être



piloté par un représentant du ministère de l'Éducation et appuyé par un organisme de coordination. L'objectif principal est de tirer parti des capacités de tous les acteurs du secteur éducatif, y compris au niveau infranational, où la collecte et l'analyse des données sont généralement effectuées. Il convient par ailleurs de déterminer s'il est nécessaire de faire appel à des experts d'autres secteurs tels que des spécialistes des questions de genre, des ingénieurs, des architectes, etc. L'instance nationale chargée de la gestion des catastrophes peut également participer au plan de réduction des risques de catastrophe, qui doit en permanence tenir compte des niveaux national et infranational. Les structures de gouvernance et les partenaires intervenant au niveau infranational doivent être mobilisés, et tous les niveaux doivent être pleinement informés et poursuivre les mêmes objectifs de coordination et d'évaluation.

Il est particulièrement important de tenir compte des facteurs locaux (besoins linguistiques, culture et normes sociales en vigueur), en particulier lors de l'intervention post-catastrophe auprès des populations touchées. La participation équilibrée des différentes parties prenantes et partenariats pouvant constituer un atout, il convient d'intégrer dans l'équipe d'évaluation des jeunes, du personnel des écoles, ainsi que des représentants de la société civile, des Nations Unies et du gouvernement. La prise en considération des questions de genre est également essentielle, notamment dans le cadre de la consultation des parties prenantes et de la collecte de données; l'équipe d'évaluation doit par conséquent être composée d'un nombre équilibré d'hommes et de femmes.

## DONNÉES DE RÉFÉRENCE

### BESOINS D'INFORMATION

Voici quelques exemples des principales données de référence nécessaires pour l'évaluation du sous-secteur Éducation:

- Nombre et caractéristiques des écoles existantes, par type de bâtiment et niveau d'enseignement, ainsi que le mobilier type, les équipements et le contenu du matériel pédagogique, décomposés en zones urbaines et rurales, et en secteur public et privé
- Calendrier habituel de l'année scolaire, y compris les petites vacances pendant l'année
  - Nombre d'années ou de mois d'enseignement pour chaque niveau (en l'absence de catastrophe)
- Taux de scolarisation, décomposés par sexe et par âge, et autres données démographiques pertinentes
  - Taux de fréquentation
- Frais appliqués aux élèves et étudiants dans les établissements du secteur privé et du secteur public
- Coûts de réparation et de construction (des bâtiments de l'éducation) appliqués avant la catastrophe, et coûts de remplacement du mobilier, des équipements et du matériel pédagogique
- Nombre d'enseignants disponibles dans les établissements du secteur privé et du secteur public
- Taux d'alphabétisation des adultes

## SOURCES D'INFORMATION

Les données de référence doivent provenir de toutes les sources vérifiées disponibles, mais idéalement des résultats des enquêtes menées auprès des ménages, des données nationales de recensement de la population, des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation, des recensements scolaires et de sources infranationales le cas échéant. Les ministères en charge de la planification ou des statistiques, entre autres, peuvent également disposer d'informations pertinentes. Il est essentiel de consulter le gouvernement dans son ensemble. L'éducation relève généralement de plusieurs ministères ou entités en charge de plusieurs domaines (formation professionnelle, sports) et/ou plusieurs catégories de population (affaires féminines, jeunesse). Les données relatives aux coûts sont parfois disponibles auprès du ministère des Finances, etc. Dans les pays où les systèmes éducatifs sont fortement privatisés, il peut s'avérer nécessaire de solliciter les institutions ou associations religieuses gérant les écoles et les universités privées, etc. Les données de référence sont indispensables pour comparer la situation avant et après la catastrophe.

Les indicateurs généraux relatifs à l'éducation doivent toujours être ventilés par âge, sexe et région géographique, ainsi que par capacités, quintiles de pauvreté et tout autre indicateur social pertinent lorsque cela est possible. Cela permet en effet de garantir que les groupes marginalisés sont bien pris en compte dans les efforts de reconstruction, la plupart d'entre eux étant généralement touchés de façon disproportionnée par la catastrophe. Les indicateurs doivent refléter la situation et les disparités existant avant la catastrophe pour tous les types de programmes éducatifs (maternelle, primaire, secondaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, etc.) du secteur public, privé ou autre, et inclure les enseignements formels et informels. L'Institut de statistique de l'UNESCO (notamment ses rapports mondiaux de suivi), la Banque mondiale (statistiques EdStats) et les sources de données nationales fournissent généralement des informations fiables, à condition de bien vérifier la date de la dernière mise à jour.

Les données de référence relatives à l'éducation ne sont pas toujours disponibles après une catastrophe ou sont parfois obsolètes. Dans ce cas, il convient d'utiliser les données démographiques générales pertinentes (p. ex., recensement de la population) et de se référer aux données disponibles au niveau infranational. Les catastrophes sont le plus souvent localisées, les régions qui n'ont pas été sinistrées peuvent présenter des caractéristiques similaires et servir de référence. Il faut veiller à bien prendre en compte les populations ne figurant pas dans les données disponibles du fait de leur marginalisation ou de leur faible représentation, comme les enfants des rues, les personnes handicapées et les personnes déplacées.

# ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

L'équipe sectorielle doit déterminer les méthodes d'évaluation quantitative et d'estimation des dommages et des pertes qui permettront de définir et de décrire les effets de la catastrophe. Ces évaluations porteront sur quatre éléments:

1. La destruction des infrastructures et des biens
2. L'interruption de la prestation des services et de la production
3. L'interruption de la gouvernance
4. L'émergence de risques et de vulnérabilités

Ces effets doivent être présentés en fonction des divisions géographiques locales pertinentes et refléter les principales caractéristiques sociologiques (sexe, âge, origine ethnique, capacités, etc.). Ils doivent être exprimés à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs.

Outre les sources d'information décrites dans la section précédente, il est possible de se référer aux données fournies par certaines instances nationales (comités de gestion des catastrophes, partenaires locaux et société civile) ou organismes des Nations Unies. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) a la possibilité de déployer son Équipe chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC) en vue de réaliser une évaluation initiale rapide multisectorielle. Le groupe sectoriel Éducation ou les partenaires sectoriels peuvent également mener des évaluations rapides des besoins en matière d'éducation. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'éducation est souvent exclue des efforts d'évaluation initiale. Un plaidoyer bien documenté intégré à l'approche stratégique et à la planification du PDNA peut aider à garantir sa prise en compte et aboutir à un rapport sectoriel plus solide. D'autres organismes comme les forces militaires ou la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge du pays peuvent également disposer de données utiles concernant les infrastructures, l'utilisation des écoles comme abris, l'enlèvement des gravats, des images satellites, etc. (voir les références).

## EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS PHYSIQUES

Les infrastructures et les actifs physiques du sous-secteur Éducation comprennent les bâtiments, le mobilier, les équipements et les installations associées comme les cours de récréation, les installations d'assainissement et d'eau extérieurs, etc. Selon les normes internationales d'évaluation, les installations sportives et les bibliothèques peuvent relever du domaine de l'éducation et être incluses dans le rapport sectoriel<sup>3</sup>. Les effets sont divisés en deux catégories: (i) les dommages matériels, totaux ou partiels, occasionnés aux infrastructures par la catastrophe; (ii) les dommages induits par l'utilisation temporaire des installations comme abris ou centres de secours.

Le Volume 2 des notes d'orientation DaLA (p. 31 à 35) fournit un ensemble de recommandations relatives à l'éducation.

<sup>3</sup> Le système mondial de comptabilité nationale comprend l'école maternelle, l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur et d'autres types d'enseignements (sports, activités de loisirs et éducation culturelle). Il n'inclut pas les musées.

## EFFETS SUR LA PRODUCTION, LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES BIENS ET SERVICES

Dans le cadre de l'éducation, la production désigne la durée (en mois ou années) de l'enseignement reçu par la population. Par conséquent, la baisse de production correspond à la diminution du nombre de mois d'enseignement (jours d'école manqués, baisse du nombre d'élèves passant au niveau supérieur ou terminant le cycle en cours) occasionnée par l'interruption des services et leur non-accessibilité. Le PDNA s'appuie sur l'estimation des dommages pour en évaluer les effets sur la prestation des services éducatifs et sur l'accès aux services et aux biens dans ce domaine. Il est important d'examiner les effets à tous les niveaux: des actifs au niveau du système (bases de données, locaux ministériels), aux actifs au niveau des apprenants (supports d'apprentissage, uniformes, etc.). Pour cela, l'évaluation doit étudier les effets sur les actifs suivants et en évaluer les répercussions sur la prestation et l'accès aux services:

- **Actifs physiques:** établissements scolaires, logements (résidences étudiantes, logements des enseignants), infrastructures (toilettes, laboratoires, bureaux), archives, matériel pédagogique, mobilier, outils et équipements, réserves, biens stockés
- **Actifs naturels:** terrains (terrains de sport, cours de récréation), sources d'eau pour les installations éducatives (pompes, puits), jardins et fermes-écoles, et autres ressources naturelles liées à l'éducation
- **Actifs financiers:** revenus (provenant des droits d'inscription), épargne, crédits et prêts, liquidités (bois, charbon pour cuisiner les repas scolaires) et autres actifs financiers

Les effets de la catastrophe sur les infrastructures publiques comme les routes, l'approvisionnement en eau, les infrastructures de transport, etc. sont également évalués. Plus précisément, l'évaluation (qui n'est pas assurée par l'équipe Éducation) examine dans quelle mesure les dommages occasionnés à ces infrastructures affectent l'accès à l'éducation et sa qualité. Lors de l'évaluation des aspects fonciers par exemple, il convient de préciser le type de droit d'accès (propriété publique, privée, traditionnelle) et si l'emplacement est adapté en vue de la réhabilitation ou de la reconstruction.

Même si les dépenses dans l'éducation sont proportionnellement inférieures aux dépenses publiques annuelles dans les autres secteurs, elles sont toutefois indispensables pour garantir son fonctionnement et sa qualité et maintenir les taux de scolarisation. La variation des flux économiques doit également être examinée, car bien souvent, après une catastrophe, les familles et les apprenants ne sont plus en mesure de payer leurs frais de scolarité et leurs droits (inscriptions, examens, etc.). Il convient en outre de noter que les enseignants représentent généralement une part importante des fonctionnaires de même, *a fortiori*, que leurs salaires, retraites, etc. dans les budgets nationaux. Ce point est traité plus bas dans la section relative aux besoins de relèvement humain.

Le rétablissement rapide des services d'éducation constitue toujours une priorité pour les populations touchées. De nombreux facteurs doivent être pris en compte afin de bien cerner l'ampleur des perturbations touchant les biens et services dans ce secteur et d'évaluer la disponibilité et l'accessibilité des actifs physiques et non physiques:

- Fermeture ou fonctionnement réduit des institutions formelles et informelles d'enseignement (de la maternelle à l'enseignement pour adultes);
- Disponibilité d'activités encadrées alternatives (centres destinés aux jeunes, etc.) Et de structures provisoires;

- Ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en place et à la maintenance des espaces d'enseignements provisoires (matériel pédagogique, personnel);
- Baisse des recettes et éventuelle augmentation des coûts opérationnels des services éducatifs;
- Accès physique aux services: sûreté, sécurité et transport (mines terrestres);
- Fermeture ou fonctionnement réduit des centres de formation (formation des enseignants, formation professionnelle, écoles d'infirmiers, etc.).

Une catastrophe peut entraîner des déplacements massifs de populations et faire éclater des conflits inattendus entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées en raison d'une pénurie de ressources. En cas de catastrophe, le système éducatif peut être perturbé par le nombre trop important d'élèves, le manque d'enseignants, des difficultés relatives à la langue d'enseignement, l'inadéquation des supports pédagogiques et l'endommagement des infrastructures et des installations, autant de facteurs qui pèsent sur l'accès, la qualité et les résultats d'apprentissage. Par ailleurs, les écoles sont souvent utilisées comme abris et sont alors dans l'incapacité de fournir des services éducatifs. Elles risquent également de subir des dommages découlant de cette utilisation alternative prolongée. Si la fermeture des établissements scolaires se poursuit dans le temps, ou si les salaires des enseignants et des autres personnels de l'éducation sont suspendus ou retardés, ces derniers peuvent être amenés à quitter le secteur éducatif, réduisant ainsi considérablement la disponibilité des services. Toutes ces considérations doivent figurer dans l'évaluation, sous forme de coûts et de besoins de relèvement du sous-secteur et des populations touchées.

## **EFFETS SUR LA GOUVERNANCE ET LA PRISE DE DÉCISION**

La gouvernance et les processus sociaux désignent les différents réseaux et structures formels et informels qui représentent le sous-secteur Éducation: institutions de gouvernance (autorités en charge de l'éducation, organismes d'accréditation), politiques et procédures, et organisations sociales (société civile, organismes de gestion des écoles) qui interviennent à tous les niveaux (communautaire, national, etc.) dans le secteur public et privé. La gouvernance et les processus sociaux sont des facteurs externes qui influencent la portée, l'accès, la qualité et la prise de décision en matière d'éducation, et qui contribuent à la vie en communauté et à la cohésion sociale.

## **INSTITUTIONS, ORGANISATIONS SOCIALES ET ÉLÉMENTS À ÉVALUER**

Voici des exemples d'institutions et d'organisations sociales à prendre en compte dans l'évaluation de la gouvernance et des processus sociaux:

- Pouvoirs publics: ministère de l'Éducation, ministère de la Jeunesse/de l'Égalité des sexes, institutions en charge de la gestion des catastrophes, collectivités territoriales, etc.
- Secteur privé: organisations syndicales et professionnelles
- Organisations socio-culturelles: groupes ethniques ou religieux, associations de jeunes et organisations de femmes
- Réseaux sociaux: comités de gestion des établissements scolaires, associations de parents d'élèves, associations d'élèves ou d'étudiants, organisations à base communautaire ou organisations non gouvernementales (ONG)
- Établissements de formation: centres de formation technique ou professionnelle, centres de formation des enseignants

- Organisations politiques: partis politiques, etc.

Lors de l'évaluation des effets de la catastrophe sur la gouvernance et les processus sociaux, les catégories suivantes doivent être examinées:

1. Connaissances et compétences – Quel impact a exercé la catastrophe sur l'expertise technique et les informations institutionnelles ?
2. Ressources humaines, financières et matérielles – Quel impact a exercé la catastrophe sur le ministère de l'Éducation, les organisations de la société civile et les responsables communautaires, ainsi que sur les actifs collectifs et les espaces consacrés à l'éducation ?
3. Systèmes d'information, de gestion et de communication – De quel appui ces processus ont-ils besoin après la catastrophe ?
4. Instruments juridiques, mécanismes de suivi et d'établissement des rapports – Leurs capacités et leurs fonctions ont-elles été touchées par la catastrophe ?
5. Hausse possible des frais de scolarité

Ce volet de l'évaluation doit impérativement prendre en compte les conflits éventuels. Le contexte social et politique des régions sinistrées doit être examiné en tenant compte des crises passées, des questions culturelles et des liens au sein des différents groupes. L'impact sur la sécurité sociale doit également être évalué. Il est important de bien connaître la gouvernance et les processus sociaux en place dans les régions sinistrées, leur fonctionnement, leur rôle dans l'éducation, les dommages qu'ils ont subis ainsi que la manière dont ils peuvent favoriser ou au contraire freiner le processus de relèvement. Cela permet de mieux évaluer les capacités locales, de recenser les dispositifs de collaboration et de partenariat en place et de renforcer les efforts de relèvement spontanés.

## **EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS**

L'évaluation permet notamment d'identifier rapidement les risques susceptibles d'entraver l'accessibilité et la qualité de l'éducation, notamment les nouvelles menaces. Voici quelques exemples de risques à évaluer:

- Dangers supplémentaires éventuels: glissements de terrain, répliques des séismes, risques d'incendie susceptibles d'endommager les installations et les services d'éducation
- Prévisions climatiques: saison à venir (chutes de neige, pluie, chaleurs, sécheresse) pouvant avoir un impact sur la continuité de l'accès à l'éducation
- Risques secondaires: hausse de certaines formes de violence basée sur le genre (violences conjugales, violences sexuelles, mariage précoce), fermeture prolongée des écoles ou baisse importante du nombre d'enseignants disponibles, etc.
- Risques sociaux et politiques: déscolarisation des jeunes due à l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille, futures élections ou conflits entre les groupes sociaux
- Nouvelles vulnérabilités créées par la catastrophe et susceptibles de présenter des menaces supplémentaires
- Groupes de population (économiques, sociaux, géographiques) particulièrement vulnérables: pour les groupes économiques et sociaux, évaluer l'interaction entre les femmes et les hommes et entre les générations

Il est également important d'examiner tous les aspects de la situation pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des enfants et des jeunes. En effet, l'éducation peut constituer un facteur protecteur et/ou de risque. L'évaluation doit comprendre une liste ou un tableau des risques (une « grille des risques ») qui recense, pour les différents groupes d'âge et groupes vulnérables, les éléments suivants: risques liés aux mines antipersonnel ou aux munitions non explosées; sûreté des bâtiments et des autres infrastructures; protection et sécurité des enfants; menaces pesant sur la santé mentale et physique; problèmes liés à la qualification des enseignants; taux de scolarisation et programmes scolaires; et toute autre information jugée pertinente.

## ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Il convient dans un premier temps d'évaluer les dommages et les variations des flux, en commençant par le nombre d'unités d'éducation (bureaux, salles de classe, laboratoires, etc.) qui ont été partiellement ou totalement détruites pour chaque type d'établissement pédagogique prédéfini. La valeur du mobilier, des équipements et du matériel pédagogique détruits doit également être estimée pour chaque école. Ces coûts doivent être comparés aux coûts unitaires de réparation ou de reconstruction selon les mêmes normes de qualité en vigueur avant la catastrophe.

La description suivante des dommages et des variations des flux économiques est en grande partie tirée des Notes d'orientation DaLA: Volume 2. Le sous-secteur Éducation est traité aux pages 31 à 35.

Les dommages – destruction partielle ou totale – sont habituellement estimés sur la base du nombre d'établissements scolaires qui doivent être remplacés ou qui peuvent être rénovés. Lors de l'évaluation des bâtiments, l'équipe sectorielle doit travailler de concert avec l'équipe Logement, terres et établissements humains afin d'éviter les doubles comptages et de garantir la prise en compte des coûts d'enlèvement des gravats et de location provisoire de locaux. La valeur monétaire est exprimée selon les prix pratiqués juste avant la catastrophe ou prévalant sur le marché. La valeur totale des dommages peut être estimée en additionnant la valeur des actifs totalement détruits à celle des biens partiellement détruits, ainsi qu'aux coûts associés au remplacement du mobilier, des équipements et du matériel pédagogique détruits. Les budgets publics alloués à l'éducation doivent servir de guide, mais il convient toutefois de prendre en considération les nouvelles techniques de réparation, de production et de distribution qui peuvent être plus avantageuses ou offrir une meilleure rentabilité, notamment à l'égard de la résilience et de la pérennité de la stratégie de relèvement.

Les variations des flux économiques font référence à la hausse temporaire des coûts et à la baisse des recettes pendant les périodes de relèvement et de reconstruction. Pour estimer leur valeur, l'équipe d'évaluation doit préparer un calendrier réaliste de réparation et de reconstruction des installations physiques ainsi que du remplacement du mobilier, des équipements et des fournitures pédagogiques. Il convient de garder à l'esprit que les capacités du secteur de la construction sont habituellement limitées et ne disposent pas nécessairement de ressources suffisantes pour lancer une reconstruction simultanée dans tous les secteurs. Par ailleurs, le calendrier doit tenir compte des fonds disponibles destinés aux réparations et à la reconstruction. Il fournira le cadre d'estimation des variations des flux économiques dans le secteur de l'éducation, y compris la durée des dispositions provisoires nécessaires pour assurer l'éducation des élèves.

Les variations des flux suivantes sont caractéristiques du secteur de l'éducation:

- Les coûts supplémentaires induits par le programme d'éducation provisoire post-catastrophe, tels que la location provisoire de locaux ou la mise en place d'installations provisoires et alternatives (tentes servant de salles de classe, etc.)
- Le paiement des heures supplémentaires aux enseignants et aux autres membres du personnel de l'éducation lorsque le programme prévoit plusieurs prises de service
- Le coût de la démolition et de l'enlèvement des gravats ou de la boue
- Le coût du nettoyage et de la désinfection des salles de classe
- Le coût de la réparation des écoles ayant servi de refuges provisoires et ayant été surexploitées
- Les autres coûts associés au rétablissement d'une éducation appropriée pour la population concernée
- Les pertes de revenus éventuelles des écoles publiques et privées ayant fermé, dans le cas de paiement de droits fixes par les élèves (particulièrement pertinent dans le secteur public pour la maternelle, l'enseignement secondaire et supérieur)
- Les coûts éventuellement associés à la formation accélérée de nouveaux enseignants pour remplacer ceux qui ne veulent ou ne peuvent plus enseigner (ou décédés pendant la catastrophe)
- Les économies éventuelles résultant de l'interruption des services de cantines et de transport des enfants pendant la période de suspension des activités éducatives, ce qui représente une économie dans le budget public alloué à l'éducation mais qui entraîne une hausse du coût de la vie pour les familles et des pertes de revenus pour le secteur du transport.

**Tableau 1:** Autres effets caractéristiques d'une catastrophe pouvant être considérés comme des dommages ou des variations de flux économiques

Accès et environnement éducatif (dommages)	Enseignement et apprentissage (variation des flux)	Personnel éducatif (variation des flux)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures (hébergement)</li> <li>• Installations (WASH, laboratoires)</li> <li>• Matériel pédagogique endommagé ou détruit</li> <li>• Terrains (cours de récréation, terrains de sport)</li> <li>• Mobilier (archives de l'établissement, bureaux)</li> <li>• Alimentation (ustensiles de cuisine, provisions)</li> <li>• Registres et autres documents administratifs ou diplômes/certificats détruits ou endommagés</li> <li>• Véhicules de transport scolaire</li> <li>• Ressources humaines (décès ou abandon de l'activité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examens d'entrée ou de promotion</li> <li>• Perte d'heures d'enseignement entraînant la baisse des résultats ou de la « production »</li> <li>• Baisse des taux de scolarisation</li> <li>• Augmentation des taux de redoublement</li> <li>• Augmentation des taux d'abandon</li> <li>• Coût des cours de rattrapage</li> <li>• Adaptation des calendriers scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenus non perçus par les écoles (droits)</li> <li>• Baisse d'assiduité chez les enseignants et le personnel éducatif</li> <li>• Coût du soutien psychosocial</li> <li>• Perturbation des mécanismes de gouvernance</li> </ul>

Note: le présent tableau n'est pas exhaustif.



# ÉVALUATION DES IMPACTS D'UNE CATASTROPHE

L'évaluation doit analyser l'évolution prévue de la situation dans le secteur de l'éducation après la catastrophe. Elle analyse l'impact de cette dernière à partir de l'analyse de ses effets, des plans de développement sectoriels et des enseignements tirés de l'expérience, et fournit une projection à moyen et long terme des effets sur le secteur. Plusieurs scénarios sont envisageables: un retour à la normale, un scénario pessimiste et un scénario optimiste, en fonction des difficultés et des possibilités envisagées ainsi que des politiques en vigueur et des programmes existants. Cette évaluation jettera les bases de la stratégie de relèvement. Elle doit prendre en compte la capacité de relèvement sectorielle et complète l'évaluation de l'impact macro-économique et de l'impact sur le développement humain.

## CAPACITÉ DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

L'équipe sectorielle mènera une analyse afin de déterminer si, au regard de l'impact de la catastrophe, les acteurs de l'éducation, notamment les pouvoirs publics, disposent des ressources humaines, financières et opérationnelles suffisantes pour appuyer le relèvement et la prestation des services d'éducation. Les catastrophes étant généralement localisées par nature, cette analyse doit être menée à tous les niveaux pertinents (local, régional et national). Les autorités centrales doivent recevoir des moyens, dans la mesure du possible, afin de pouvoir exercer leurs fonctions et bénéficier de services de renforcement des capacités pour pouvoir répondre à la demande de relèvement du secteur. L'évaluation doit examiner:

- L'impact de la catastrophe sur les infrastructures institutionnelles, les équipements de bureau, les archives, le personnel, les projets et toutes autres capacités jugées pertinentes;
- Le niveau des capacités (main d'œuvre, expertise technique, équipements, etc.);
- Les plans de relèvement en vigueur et prévus;
- L'appui spécifique au renforcement des capacités pouvant être apporté au niveau des districts et des sous-districts (formation, assistance technique, etc.);
- Les équipements, le matériel, l'expertise, la main-d'œuvre, les compétences et autres ressources nécessaires pour réparer et remettre sur pied les infrastructures, services et mécanismes endommagés du sous-secteur.

Il convient par ailleurs d'examiner si le gouvernement a pris des engagements à l'égard de l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation. Le cas échéant, le PDNA et la stratégie de relèvement résultante doivent s'aligner dessus. Dans le cas contraire, elles doivent prévoir des stratégies et des mesures visant à garantir l'égalité de l'accès à l'éducation pour les filles et les garçons de tous les âges, et l'égalité des chances pour les enseignants et les enseignantes, ainsi que pour personnel éducatif.

## ANALYSE DE L'IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE

L'équipe d'évaluation du sous-secteur Éducation procède aux estimations additionnelles susceptibles d'avoir un impact au niveau des particuliers ou des ménages. Les éléments suivants doivent être estimés pour l'analyse de l'impact macro-économique:

- La baisse du nombre d'années d'enseignement pour chaque niveau (au regard du nombre prévu si la catastrophe n'avait pas eu lieu). Ces informations doivent être utilisées pour mesurer l'impact de la catastrophe sur le PIB.
- La valeur des coûts des biens importés pour la reconstruction et le remplacement de l'éducation (pour les éléments non disponibles localement et devant être importés), exprimée en termes de pourcentage (%) des besoins totaux de reconstruction dès qu'ils ont été estimés. Ces informations doivent être utilisées pour l'analyse de la balance des paiements.
- La part estimée de l'augmentation des dépenses du gouvernement central après la catastrophe (excédant les crédits budgétaires habituels pour le secteur) pour les réparations des écoles utilisées comme refuges provisoires, la démolition et l'enlèvement des gravats et le paiement d'heures supplémentaires au personnel du secteur. Ces informations doivent être utilisées pour l'analyse de l'impact sur le budget fiscal.
- L'économie éventuelle estimée pour le budget du gouvernement, résultant de la non-fourniture de nourriture aux élèves pendant la période d'interruption des classes, qui sera absorbée par les familles. Ces informations sont utilisées pour l'analyse de l'impact sur le budget fiscal et pour l'analyse de l'impact sur les individus ou sur les ménages.

## IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Évaluer l'impact d'une catastrophe sur le développement humain est une tâche difficile car il existe peu de méthodes standardisées permettant d'évaluer les besoins et les coûts afférents d'impacts qui ne sont pas toujours visibles ou mesurables. L'évaluation du sous-secteur Éducation doit estimer l'impact à moyen et à long terme sur la réalisation des objectifs nationaux de développement et des OMD, notamment en matière d'accès à l'éducation. Il convient de noter que le nombre de pays n'ayant toujours pas mis en place de politiques et d'objectifs pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et les OMD 2 et 3 est aujourd'hui très restreint. Il existe une mesure de l'engagement qui permet d'indiquer le degré de mobilisation des ressources publiques et du leadership pour appuyer ces politiques, même en période de crise. L'équipe Éducation, en concertation avec les autres équipes sectorielles, doit analyser les éléments suivants:

- L'impact sur l'OMD 2 relatif à l'accès universel à l'éducation primaire, et sur les performances attendues de l'éducation sur le développement humain (taux d'inscription, de scolarisation, de passage au niveau supérieur). Ces taux sont calculés pour l'année où la catastrophe est survenue et la/les année(s) suivante(s), sur la base des performances prévues en l'absence de catastrophe et en se fondant sur des hypothèses clairement définies.
- L'impact sur l'OMD 3 relatif à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment:
  - L'impact général sur la disponibilité et l'accessibilité de l'éducation pour tous les groupes (besoins et priorités exprimés par les populations touchées et les différents sous-groupes);
  - L'impact général sur la protection et la sécurité des enfants et des jeunes, filles et garçons (y compris sur leur bien-être psychosocial).

Les populations touchées par une catastrophe peuvent connaître des pertes importantes en matière d'emploi, de fortes baisses de revenus, la détérioration de leurs conditions de vie et un accès réduit aux services de base, ce qui peut avoir une incidence néfaste sur leur capacité à maintenir l'éducation de leurs enfants. Les apprenants de sexe féminin, adolescents et/ou adultes sont parfois obligés de renoncer à leur formation ou à leurs

études pour rechercher des moyens de subsistance plus immédiats, ou pour s'occuper des jeunes enfants et/ou de membres du ménage qui sont blessés. Les enfants et les jeunes manquent parfois plusieurs jours, semaines, voire même années d'école, particulièrement en cas de conflit. Les situations d'urgence obligent quelquefois les écoles à se déplacer sans cesse. Les enseignants et le personnel éducatif doivent parfois chercher un second emploi pour compléter leur salaire, et sont alors moins présents à l'école et les résultats scolaires s'en ressentent. Les redoublements et les abandons induits par la catastrophe repoussent la réalisation des OMD 2 et 3.

Pour estimer l'impact d'une catastrophe sur le développement humain, il est nécessaire:

- D'analyser les bénéfices de l'éducation sur différentes composantes du développement humain avant la crise en se fondant sur les données de référence disponibles (évolution du développement humain – y compris les principales difficultés, et principales caractéristiques des politiques mises en œuvre avant la crise qui influencent l'état du développement humain pour les populations touchées);
- De projeter/estimer les bénéfices sur le développement humain dans l'avenir (pour l'année de la catastrophe et la/les année(s) suivante(s)), sur la base des bénéfices qui auraient dû être obtenus si la catastrophe n'avait pas eu lieu et en se fondant sur des hypothèses clairement définies.

L'évaluation des besoins de relèvement humain doit être participative, inclusive et transparente, et disposer de mécanismes de retour d'information. Les besoins de relèvement humain doivent tenir compte de l'égalité des sexes, des droits fondamentaux et tout particulièrement de la situation des enfants et des autres populations vulnérables.

## LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX

Des discussions intersectorielles doivent être organisées à toutes les étapes du PDNA. Il convient de décider d'un certain nombre de normes, en particulier concernant les aspects fondamentaux tels que les frontières administratives, les noms de lieux et quelques-unes de leurs caractéristiques principales comme la démographie, afin de comparer les données et de réaliser des analyses intersectorielles. L'équipe Éducation doit travailler de concert avec le sous-secteur Eau et assainissement ainsi qu'avec les services de protection de l'enfance. Selon la nature de la crise, il faudra également prendre en compte la sécurité alimentaire (p. ex., programmes de cantines scolaires) et les institutions spécialisées contribuant à l'éducation (écoles d'infirmiers, centres de formation agricole, etc.). Ces domaines sont pertinents pour l'éducation et vice versa. Par ailleurs, il est nécessaire d'identifier les aspects de l'éducation traités par d'autres secteurs en vue d'éviter les doubles comptages (p ex., les dommages occasionnés aux installations de formation du personnel de santé sont généralement inclus dans le sous-secteur Éducation).

Lors de la mise à jour des normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence (2010), les membres de l'INEE ont identifié 11 thèmes transversaux prioritaires visant à renforcer et à prendre en compte: le genre, le VIH et le sida, l'éducation inclusive, le développement de la petite enfance, la jeunesse, l'atténuation des conflits, la réduction des risques de catastrophes, les droits de l'homme, les liens intersectoriels (santé, eau

et assainissement, abris, nutrition), la protection de l'enfance et l'appui psychosocial. Le manuel des normes minimales de l'INEE constitue une ressource utile pour traiter de ces sujets, qui relèvent de l'éducation en situation d'urgence, de la préparation au relèvement en passant par l'intervention.

L'étude de ces thèmes transversaux dans un contexte de crise a pour objectif d'aider les acteurs de l'éducation dans les situations d'urgence et de relèvement à adopter une perspective particulière lors de l'évaluation des besoins d'éducation, de la mise en œuvre des programmes et de l'analyse visant à éclairer les politiques. Une telle approche permet de mesurer l'importance et le poids relatifs de certains thèmes transversaux, quel que soit le contexte. Elle peut également permettre de recenser les principaux biens, ressources, capacités et difficultés dans un contexte donné.

Le tableau 2 recense d'autres thèmes transversaux importants à prendre en compte lors de l'évaluation.

**Tableau 2:** Évaluation des thèmes transversaux

Thèmes transversaux	Questions d'évaluation
<b>Genre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En quoi l'accès à l'école ou aux espaces d'apprentissage diffère-t-il pour les garçons et pour les filles ? Que font/peuvent faire les écoles et les communautés pour promouvoir l'égalité d'accès ?</li> <li>• Y a-t-il des équipements essentiels (eau, assainissement et hygiène) à la fréquentation scolaire et à l'assiduité des filles ?</li> <li>• L'organisation de l'apprentissage, les manuels scolaires, le comportement des enseignants vis-à-vis des élèves (garçons et filles), etc., prennent-ils en compte les questions sexospécifiques ?</li> <li>• Les environnements d'apprentissage sont-ils sûrs et promeuvent-ils la protection et le bien-être mental et émotionnel des garçons et des filles ?</li> </ul>
<b>Protection de l'enfance/ appui psychosocial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure la situation d'urgence a-t-elle modifié les besoins émotionnels, sociaux et cognitifs des apprenants ?</li> <li>• Les communautés touchées contribuent-elles activement à fournir de l'aide aux apprenants ?</li> <li>• Qui sont les apprenants les plus vulnérables et quels sont leurs besoins ?</li> <li>• Quels sont les principaux risques auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes (H/F) dans les écoles et au sein des communautés ?</li> <li>• Quel appui social est disponible dans les écoles/espaces d'apprentissage ou dans la communauté scolaire ?</li> <li>• Quels sont les dangers que peuvent rencontrer les élèves sur le chemin de l'école ?</li> </ul>
<b>Développement de la petite enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est l'offre d'apprentissage et de développement proposée aux enfants de 0 à 8 ans ?</li> <li>• Les jeunes enfants participent-ils à des projets de développement de la petite enfance ? Quelles sont les principales raisons de leur non-participation ?</li> <li>• Dans quelle mesure les parents sont-ils impliqués dans le développement des jeunes enfants ?</li> </ul>
<b>Jeunesse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les activités (d'apprentissage ou autres) des jeunes ?</li> <li>• Les jeunes (H/F) participent-ils aux travaux d'utilité publique ?</li> <li>• Dans quelle mesure les jeunes participent-ils à la gouvernance et aux processus sociaux ?</li> <li>• Quelles qualifications particulières les marchés et les employeurs requièrent-ils des jeunes ?</li> </ul>

Éducation inclusive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les obstacles à l'éducation ? Qui touchent-ils et comment peuvent-ils être minimisés ?</li> <li>• Quelles mesures (politiques et pratiques) doivent être mises en place pour augmenter l'accès des personnes handicapées ?</li> </ul>
Droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le droit universel à l'éducation et à la non-discrimination est-il respecté et suivi dans le pays ou les zones touchés ?</li> <li>• L'éducation fournie respecte-t-elle les droits des enfants et des jeunes ?</li> </ul>
VIH et sida	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prévention du VIH et du sida est-elle abordée en classe ?</li> <li>• Les prestataires connaissent-ils les besoins d'apprentissage et d'assistance des enfants et des jeunes infectés ou particulièrement vulnérables au VIH/sida ?</li> </ul>
Prise en compte des conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure une intervention peut-elle influencer les dynamiques d'un conflit ?</li> <li>• Les données disponibles relatives à l'éducation (ressources budgétaires, humaines, intellectuelles, linguistiques, financières et matérielles) ont-elles été ventilées par région, origine ethnique, religion, genre ou toute autre caractéristique pertinente du groupe pour discerner les disparités du système éducatif et éclairer les interventions ?</li> <li>• La répartition équitable des services entre les différents groupes est-elle encouragée en vue d'éviter les poches d'exclusion et de marginalisation ?</li> </ul>

Source: adaptation de la Boîte à outils pour une évaluation conjointe des besoins d'éducation du Cluster éducation mondial, 2009

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SOUS-SECTEUR ÉDUCATION

La stratégie de relèvement du sous-secteur Éducation est alignée sur les principes directeurs, les objectifs et le processus de consultation du PDNA global (voir le chapitre 1), ainsi que sur la législation nationale et les politiques et stratégies de développement en matière d'éducation. Elle doit également adopter les bonnes pratiques en vigueur. Elle doit par conséquent inclure les éléments clés suivants:

1. Une description succincte des **besoins de relèvement** du sous-secteur, basée sur les résultats de l'évaluation
2. **La vision et les principes directeurs** convenus pour l'ensemble du processus de relèvement du secteur
3. Une description succincte de la **stratégie de relèvement axée sur les résultats** du sous-secteur
4. Une description succincte des **modalités de mise en œuvre**

### VISIONS ET PRINCIPES DIRECTEURS

La vision décrit les objectifs de relèvement souhaités à long terme et doit inclure des mesures pour améliorer la performance du secteur et consolider des systèmes résilients, au moyen notamment de plans de gestion des urgences et de formations pour acquérir des compétences de base.

Des principes directeurs du relèvement de l'éducation visant à éclairer la stratégie de relèvement du secteur et à guider le processus de relèvement de façon efficace, transparente et responsable doivent être définis par l'équipe sectorielle sous la direction du gouvernement. Voici des exemples de principes directeurs à prendre en compte pour le relèvement:

- Répondre aux besoins et aux priorités de la population touchée et renforcer leur participation
- Privilégier les besoins des femmes et des enfants
- Axer les efforts sur les populations les plus vulnérables et les plus touchées
- Restaurer les capacités et les aptitudes
- Appuyer les processus de relèvement spontanés
- Assurer l'adhésion et le leadership du pays vis-à-vis de la stratégie de relèvement du secteur de l'éducation
- Établir des partenariats avec la société civile, les donateurs, les ONG, les agences multilatérales et les organismes des Nations Unies
- Maintenir les synergies avec l'action humanitaire
- S'inspirer des plans de développement nationaux et s'aligner sur les priorités nationales
- Prendre en compte les stratégies nationales en matière d'éducation et d'égalité des sexes et les soutenir
- Renforcer les plans nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe/de réduction des risques climatiques

La vision et les principes directeurs doivent être énoncés par le chef de file sectoriel (généralement le ministère de l'Éducation) en concertation avec les partenaires du secteur de l'Éducation et les groupes de travail pertinents.

## **CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**

La phase de consultation doit permettre aux parties prenantes de participer activement à l'identification de leurs besoins et de leurs priorités après une catastrophe. Celles-ci doivent idéalement être consultées à chaque étape du processus d'évaluation: planification, collecte de données, analyse, suivi, vérification et diffusion des résultats. Les parties prenantes du secteur éducatif sont nombreuses, des enfants et étudiants jusqu'aux organismes et dirigeants nationaux. Il est essentiel d'en mener une analyse approfondie et de les recenser, en considérant le secteur public et privé. Il faut également veiller au respect de l'éthique (particulièrement lors de la consultation des enfants et des jeunes), du secret de l'information et du consentement éclairé.

Voici des exemples de parties prenantes du secteur de l'éducation:

- Enfants et jeunes (notamment les enfants non scolarisés)
- Élèves et étudiants (à tous les niveaux d'enseignement: de la maternelle à l'université)
- Enseignants et éducateurs
- Chefs d'établissement
- Membres de la communauté et parents (notamment ceux qui participent à la direction de l'école)
- Responsables de l'éducation au niveau du district et à l'échelle nationale
- Partenaires et prestataires privés
- Groupes religieux qui proposent des programmes de formation

Une communication régulière avec les parties prenantes permet de s'assurer qu'elles comprennent à quelles fins sont utilisées les informations qu'elles fournissent. Par ailleurs, il peut être utile de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes relatives à la collecte de données et aux résultats de la reconstruction.

## RECONSTRUCTION, RELÈVEMENT ET AMÉLIORATION

Les catastrophes offrent la possibilité de « reconstruire en mieux ». Le relèvement doit faciliter la réparation des dommages occasionnés par la catastrophe et l'élaboration de mesures de renforcement de la résilience en vue de réduire la vulnérabilité aux futurs chocs (conflits, phénomènes naturels, changement climatique, etc.). Un surcoût est généralement appliqué pour « reconstruire en mieux »<sup>4</sup>. Un état des lieux de la situation actuelle dans le secteur de l'éducation permet de minimiser les facteurs de vulnérabilité sous-jacents, de réduire l'impact de catastrophes futures et d'améliorer la préparation aux risques pour l'ensemble du système éducatif. La protection des écoles est renforcée par les politiques et les pratiques éducatives alignées sur la gestion des catastrophes au niveau national, régional, local et des établissements scolaires. Afin de garantir un relèvement résilient, l'évaluation doit porter sur les composantes suivantes:

### 1. LA SÛRETÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES ET DE LEUR EMPLACEMENT

Afin de garantir la sûreté des installations scolaires et de leur emplacement, il est nécessaire:

- D'évaluer les infrastructures en danger ou exposées à des risques (en dressant la carte des risques et des vulnérabilités des installations);
- De déterminer s'il est sûr de reconstruire au même endroit ou s'il est nécessaire de déplacer les locaux des écoles/centres d'apprentissage (où et comment);
- D'identifier les éventuels obstacles liés aux régimes fonciers qu'il faudra résoudre pour garantir la sûreté des terrains/constructions;
- De définir les codes de conception des infrastructures (établissements scolaires et leurs installations d'eau et d'assainissement).

### 2. LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Dans certains cas, le processus de relèvement peut être l'occasion pour les autorités responsables de l'éducation à l'échelle nationale et infranationale et pour les écoles (enfants compris) d'améliorer, en partenariat avec leurs homologues chargés de la gestion des risques de catastrophe, la gestion des catastrophes et la réduction des risques dans les écoles, dans le but de garantir des environnements d'apprentissage sûrs et de planifier la continuité de l'éducation dans le respect des normes internationales. Les principales actions à mener sont les suivantes:

- Développer, déployer, institutionnaliser, superviser et évaluer la création ou le renforcement d'un comité de gestion des risques de catastrophe pour chaque établissement scolaire (composé de personnel, d'élèves, de parents et de membres de la communauté)

<sup>4</sup> Le pourcentage appliqué dépend des normes de construction prévalant avant la catastrophe, et du niveau de résistance souhaité pour la reconstruction. L'expérience des 40 dernières années montre que le pourcentage généralement appliqué est compris entre 10 et 25 %. Ce coefficient doit être soigneusement estimé par un architecte expérimenté ou un spécialiste en génie civil faisant partie de l'équipe d'évaluation. Il est parfois plus prudent de reconstruire sur un nouveau terrain plus sûr, ce qui augmente la valeur des besoins de reconstruction (coût d'acquisition du terrain et de raccordement aux services de base d'eau, d'assainissement et d'électricité).

- Adapter, si besoin, les procédures opérationnelles standards aux phénomènes, avec ou sans alerte préalable: consignes de sécurité (se baisser, se mettre à l’abri, attendre), évacuation des bâtiments, évacuation dans un lieu sûr, abris et lieux de confinement, et regroupement des familles en toute sécurité
- Améliorer les dispositifs de préparation aux interventions en faisant des exercices de simulation dans les écoles et les communautés
- Élaborer des plans d’urgence nationaux et infranationaux pour assurer la continuité de l’éducation, comprenant notamment des stratégies et des critères visant à limiter l’utilisation des écoles comme abris temporaires
- Être en contact avec tous les organismes chargés de la gestion des catastrophes afin de garantir la prise en compte de l’éducation dans la planification, les politiques et le budget
- Diffuser les plans d’intervention d’urgence au niveau national et local ainsi que dans les écoles et veiller à leur bonne mise en œuvre
- Renforcer les capacités et aptitudes des ministères/départements compétents en matière de préparation et de planification en situation d’urgence (réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques), y compris en matière de planification financière

### 3. L’ÉDUCATION À LA RÉDUCTION DES RISQUES

Le programme pédagogique et les enseignants constituent de puissants vecteurs de renforcement de la culture de la résilience. Il est parfois possible d’intégrer l’éducation à la réduction des risques dans les programmes de formation des enseignants et des apprenants:

- Formation des enseignants titulaires et des enseignants stagiaires au matériel pédagogique sur la réduction des risques;
- Élaboration de stratégies visant à renforcer la mobilisation des enseignants pour intégrer efficacement ces thèmes dans les programmes scolaires officiels et dans les approches informelles et hors programme avec les communautés locales.

### 4. LES SYSTÈMES D’INFORMATION ET D’ALERTE RAPIDE

- Renforcement des systèmes d’information (données statistiques de référence, systèmes d’information sur la gestion de l’éducation, analyse des vulnérabilités et des risques) en veillant par exemple à ce que toutes les données et informations relatives aux apprenants soient ventilées par sexe et par âge.
- Amélioration des systèmes d’alerte rapide et de la communication (fermetures des écoles, lieux d’évacuation, sites d’apprentissage temporaires, etc.).
- Renforcement des liens entre les mécanismes d’alerte rapide, de préparation et d’intervention.

## BESOINS DE RELÈVEMENT ET DE RECONSTRUCTION

Cette section décrit les principaux éléments à prendre en compte pour évaluer les besoins de relèvement et de reconstruction dans le secteur de l’éducation. Ceux-ci peuvent varier d’une situation à l’autre, mais les présentes lignes directrices exposent les besoins les plus fréquents qui doivent contribuer directement aux



conclusions de l'évaluation. Les besoins généraux du secteur éducatif en matière de relèvement peuvent comprendre<sup>5</sup>:

- La nécessité de mener des estimations quantitatives des actifs physiques et naturels à reconstruire, réparer ou restaurer pour pouvoir rétablir les services éducatifs;
- La rénovation des systèmes éducatifs et le rétablissement de l'accès aux biens et services;
- Le rétablissement de la gouvernance et des processus sociaux;
- L'atténuation des risques immédiats et la reconstruction « en mieux »: besoin de garantir la sûreté de l'emplacement et de la conception des infrastructures, besoins et coûts de formation pour renforcer les capacités en matière de préparation et de prévention;
- La mise en place de mesures visant à réduire l'impact de la catastrophe sur le développement humain.

## PLAN DE RELÈVEMENT ET DE RECONSTRUCTION DU SOUS-SECTEUR ÉDUCATION

Suivant les recommandations formulées dans le Volume A, la stratégie de relèvement et de reconstruction sectorielle doit suivre un modèle axé sur les résultats et comprendre: (i) les besoins prioritaires au niveau central et décentralisé; (ii) les interventions nécessaires; (iii) les produits attendus; (iv) les coûts du relèvement et (v) les objectifs visés. Le tableau 3 fournit un exemple de plan de relèvement et de reconstruction pour le sous-secteur Éducation.

**Tableau 3:** Exemple de plan de relèvement et de reconstruction axé sur les résultats pour le secteur de l'éducation

Besoins de relèvement prioritaires	Interventions	Produits attendus	Coûts du relèvement et de la reconstruction	Objectifs
Besoin urgent d'améliorer l'accès des enfants à l'éducation primaire publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de rénovation des écoles primaires partiellement détruites</li> <li>• Mise en place de bourses pour les écoliers du primaire touchés par la catastrophe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de 226 écoles primaires</li> <li>• Versement de bourses à 12 000 enfants</li> </ul>	7 650 000 dollars US	Retour à un taux de scolarisation dans les écoles primaires identique à celui d'avant la catastrophe

Adaptation du plan de relèvement sectoriel de la région d'Aceh (Indonésie): *Aceh Recovery Framework 2008-2011*

### BESOINS PRIORITAIRES

Les priorités et le calendrier (à court, moyen et long terme, le cas échéant) des besoins de relèvement doivent être déterminés. L'équipe sectorielle (ou l'équipe PDNA en amont) doit définir des critères qui orienteront le processus. Les besoins essentiels exprimés par les populations touchées et par le gouvernement doivent être considérés en priorité. Toutefois, les besoins des groupes de populations marginalisées, des femmes et des enfants doivent également être prioritaires, de même que ceux des régions sinistrées.

<sup>5</sup> Les besoins de relèvement correspondent à la valeur des variations des flux de production résultant de la hausse des coûts, supérieurs au budget habituel du sous-secteur. Les besoins de reconstruction correspondent à la valeur des dommages surestimée pour prendre en compte l'amélioration de la qualité, la modernisation des infrastructures et la réduction des risques, ce qui peut impliquer dans certains cas le coût de déménagement des écoles.

Dans la pratique actuelle, les équipes d'évaluation ne reçoivent généralement pas d'informations claires sur la manière d'estimer les besoins (comme récemment en Serbie), ce qui peut fausser l'estimation de la valeur des pertes et des besoins de relèvement.

## DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

### PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

Cette section décrit les principaux partenariats, ainsi que les modalités de coordination et de gestion relatives au processus de relèvement du sous-secteur Éducation, à savoir:

- Les modalités de coordination avec le gouvernement, la société civile et le secteur privé;
- Les modalités de partenariat au sein du groupe de travail/groupe sectoriel ou du groupe thématique en charge de l'éducation (s'il y a lieu);
- Les modalités intersectorielles (protection de l'enfance, eau, assainissement et hygiène);
- Les modalités de gestion du processus de relèvement du secteur au sein du gouvernement;
- Les modalités relatives à la gestion interinstitutions (modalités de l'unité de coordination ou équivalente, services d'appui à mettre en place tels que les locaux ou les ressources humaines, etc.).

### THÈMES TRANSVERSAUX

Cette section détaille comment les thèmes transversaux, à savoir la gouvernance, les moyens de subsistance, la réduction des risques de catastrophe, le genre, les droits de l'homme, le VIH/sida et toutes les autres questions jugées pertinentes, sont pris en compte lors de la mise en œuvre. Elle décrit certains aspects intersectoriels, tels que:

- L'eau, l'assainissement et l'hygiène (toilettes, points d'eau, etc.);
- La protection de l'enfance (prévention de la violence basée sur le genre – violences conjugales et sexuelles, mariage précoce – aide psychosociale);
- Les moyens de subsistance (formation professionnelle);
- La sécurité alimentaire, la distribution de vivres et la nutrition (programmes de cantines scolaires);
- La gestion des camps (sites d'apprentissage dans les camps).

### LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT

Ce volet décrit comment le processus de relèvement sectoriel rejoint et complète les objectifs et les priorités du pays en matière de développement dans le domaine de l'éducation, en l'alignant, dans la mesure du possible, sur les grands objectifs de développement stratégiques du secteur. Éléments à prendre en compte:

- Les objectifs nationaux pour atteindre les objectifs de l'EPT et les OMD 2 et 3
- Les politiques éducatives et stratégies de réduction de la pauvreté nationales
- Les instruments de planification du développement des Nations Unies (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD]) et les outils sectoriels (plans d'action à l'échelle du système des Nations Unies)

### SUIVI ET ÉVALUATION

Cette section doit présenter le plan de suivi et d'évaluation du secteur, à savoir:

- Ce qui doit être suivi et évalué;
- Les activités nécessaires au suivi et à l'évaluation (et leur coût);

- le nom du ou de la responsable de ces activités;
- le moment où ces activités sont prévues (calendrier);
- la façon dont elles seront menées (méthode);
- les ressources nécessaires et leur allocation.

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES

Cette section du PDNA recense les principales hypothèses formulées pour mener à bien le processus de relèvement sectoriel, ainsi que les principales contraintes qui pourraient survenir au cours du relèvement et les moyens de les surmonter.

# RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

## Banque mondiale

Damage and Loss Assessment – Housing and Education

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://siteresources.worldbank.org/INTDISMGMT/Resources/3housingandeducation.pdf>

*Education Statistics*

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTEDUCATION/EXTDATASTATISTICS/EXTEDSTATS/0,,me-nuPK:3232818~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:3232764,00.html>

Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) – UNDAC (Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe)

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.unocha.org/what-we-do/coordination-tools/undac/overview>

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)

Plateforme thématique sur les connaissances et l'éducation, 2008, « School Disaster Prevention: Guidance for Educational Decision-Makers », version de consultation

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.unisdr.org/we/inform/publications/7556>

Cluster éducation du Comité permanent interorganisations

2010, « Boîte à outils pour une évaluation conjointe des besoins d'éducation »

Disponible à l'adresse:

[http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1036/RJENA\\_Toolkit\\_FR.pdf](http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1036/RJENA_Toolkit_FR.pdf)

2010, « Petit guide des évaluations rapides conjointes des besoins en matière d'éducation »

Disponible à l'adresse:

[http://educationcluster.net/?get=000400|2013/12/ShortGuide\\_RJENA\\_FR.pdf](http://educationcluster.net/?get=000400|2013/12/ShortGuide_RJENA_FR.pdf)

Emergency Capacity-Building Project (ECB)

2012, « PARK » (Kit de ressources pour les exercices de profilage et d'évaluation conjointe)

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.ecbproject.org/resource/18302>

2013, « Le guide suffisamment bon »

Disponible à l'adresse:

<http://www.ecbproject.org/resource/18362>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

2007, « Compendium on Transitional Learning Spaces »

Disponible en anglais à l'adresse:

[http://www.educationandtransition.org/wp-content/uploads/2007/04/TLS\\_compendium.pdf](http://www.educationandtransition.org/wp-content/uploads/2007/04/TLS_compendium.pdf)

Peacebuilding and education

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.educationandtransition.org/resources/the-role-of-education-in-peacebuilding-2/>

« Disaster Risk Reduction and Education », note technique

Disponible en anglais à l'adresse:

[http://www.unicefinemergencies.com/downloads/eresource/docs/DRR/DRR\\_ONE\\_PAGER\\_EDUCATION.pdf](http://www.unicefinemergencies.com/downloads/eresource/docs/DRR/DRR_ONE_PAGER_EDUCATION.pdf)

Humanitarian Accountability Partnership

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.hapinternational.org/>

Humanitarian Schools

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://humanitarianschools.org/>

Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIEP), UNICEF et Cluster éducation mondial, 2011, « Intégrer la réduction des risques de conflits et de catastrophes dans la planification du secteur de l'éducation »

Disponible à l'adresse:

<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002286/228650F.pdf>

Luneta, M., 2007, « Child-oriented Participatory Assessment and Planning: A Toolkit », Buklod Tao, Center for Positive Future, Center for Disaster Preparedness, Philippines

Programme des Nations Unies pour l'information d'origine spatiale pour la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (ONU-SPIDER)

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.un-spider.org/fr>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Institut de statistique

Disponible à l'adresse:

<http://www.uis.unesco.org/datacentre/pages/defaultFR.aspx?SPSLanguage=FR>

Oxfam, 2012, « Participatory Capacity and Vulnerability Analysis (PCVA) tool »

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/participatory-capacity-and-vulnerability-analysis-a-practitioners-guide-232411>

Projet sur les capacités d'évaluation (Acaps)

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.acaps.org/>

Psacharopoulos, G. et Patrinos, H.A., 2002, « Returns to Investment in Education: A Further Update », Banque mondiale, Policy Research Working Paper No. 2881

Disponible en anglais à l'adresse:

[http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/278200-1099079877269/547664-1099079934475/547667-1135281504040>Returns\\_Investment\\_Edu.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/278200-1099079877269/547664-1099079934475/547667-1135281504040>Returns_Investment_Edu.pdf)

Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP)

Disponible en anglais à l'adresse:

<http://www.alnap.org/>

Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE)

2010, « Normes minimales pour l'éducation: Préparation, interventions, relèvement »

Disponible à l'adresse:

[http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1012/INEE\\_Minimum\\_Standards\\_French\\_2010.pdf](http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1012/INEE_Minimum_Standards_French_2010.pdf)

2012, « Disaster Risk Reduction and Preparedness »

Disponible en anglais à l'adresse:

[http://www.ineesite.org/fr/resources/disaster\\_risk\\_reduction\\_and\\_preparedness\\_tool\\_sheet/](http://www.ineesite.org/fr/resources/disaster_risk_reduction_and_preparedness_tool_sheet/)

Notes d'orientation sur l'éducation tenant compte des questions de conflits

2013, « Diagnostic Programme Tool and Guiding Principles for Donors on Conflict Sensitive Education »

Disponible à l'adresse:

<http://education4resilience.iiep.unesco.org/en/node/825>

UNICEF/UNESCO, 2012, « La réduction des risques de catastrophes dans les programmes scolaires: Études de cas concernant trente pays »

Disponible à l'adresse:

<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230303f.pdf>

UNISDR, UNESCO, 2007, « Towards a culture of prevention: Disaster risk reduction begins at school - good practices and lessons learned », Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes

Disponible en anglais à l'adresse:

[http://www.unisdr.org/files/761\\_education-good-practices.pdf](http://www.unisdr.org/files/761_education-good-practices.pdf)

Wisner, B., 2006, « Ce que nos enfants ont à nous apprendre – Examen du rôle de l'éducation et du savoir dans la réduction des risques de catastrophes »

Disponible à l'adresse:

<http://www.unisdr.org/2008/partner-netw/knowledge-education/docs/Let-our-Children-Teach-Us-french.pdf>

## ANNEXE 1: TABLEAU D'IDENTIFICATION DES BESOINS EN MATIÈRE D'INFORMATION POUR L'ÉVALUATION POST-CATASTROPHE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Domaine	Questions d'évaluation	Besoins d'information: Situation immédiate / Relèvement rapide	
<b>PRINCIPAUX DOMAINES</b>			
Accès et environnement d'apprentissage	<p>Quelles activités éducatives formelles et informelles existent-il ? À qui sont-elles destinées ? Quelle était la situation avant la catastrophe ?</p> <p>Les garçons et les filles ont-ils le même accès aux écoles/centres d'apprentissage ?</p> <p>Les apprenants (filles et garçons) peuvent-ils se rendre en toute sécurité à l'école/dans les centres d'apprentissage ?</p> <p>Quels sont les dommages et les pertes occasionnés aux infrastructures et au mobilier ?</p> <p>La taille et le nombre d'écoles sont-ils suffisants pour satisfaire les besoins d'apprentissage des populations touchées ?</p> <p>L'environnement physique des écoles est-il sûr et favorable à l'apprentissage ?</p> <p>L'environnement physique répond-il aux besoins des enfants et du personnel éducatif handicapés ?</p> <p>L'environnement éducatif dispose-t-il d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène de base ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de scolarisation et de fréquentation des enfants issus des principaux groupes vulnérables (filles/garçons)</li> <li>• % d'écoles disposant d'initiatives favorisant la participation des filles et des autres groupes vulnérables</li> <li>• % d'élèves/étudiants (H/F) et d'enseignants (H/F) qui se sentent en sécurité sur le chemin de l'école</li> <li>• % d'écoles à reconstruire intégralement</li> <li>• % d'écoles/espaces d'apprentissage (ré)ouverts (situation avant et après la crise)</li> <li>• % d'écoles pour lesquelles des mesures ont été prises pour renforcer leur résistance aux catastrophes prévues</li> <li>• % d'écoles aménagées pour accueillir des enfants handicapés</li> <li>• % d'écoles dotées de plans de gestion des catastrophes</li> <li>• % d'écoles équipées de toilettes séparées (filles/garçons)</li> <li>• % d'écoles approvisionnées en eau potable</li> <li>• % d'écoles équipées d'installations pour se laver les mains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre estimé d'enfants en âge d'aller à l'école dans les régions sinistrées (filles et garçons)</li> <li>• Taux de scolarisation estimé (filles/garçons/total) avant et après la catastrophe, pour la maternelle, le primaire, le secondaire et l'enseignement informel**</li> <li>• Taux de fréquentation estimé (filles/garçons/total)</li> <li>• Proportion de mobilier scolaire perdu</li> <li>• Ratio élèves/classe (avant et après la catastrophe)</li> <li>• Nombre estimé d'écoles équipées d'installation d'eau, d'assainissement et d'hygiène</li> </ul>

Domaine	Questions d'évaluation	Besoins d'information: Situation immédiate / Relèvement rapide	
<b>PRINCIPAUX DOMAINES</b>			
Enseignement et apprentissage	<p>Quels sont les dommages et les pertes occasionnés au matériel pédagogique ?</p> <p>Des formations sont-elles proposées aux enseignants ? Répondent-elles aux besoins prioritaires ?</p> <p>La présence des enseignants (F/H) est-elle assidue ?</p> <p>Combien de temps (heures) par jour les élèves/étudiants consacrent-ils à l'apprentissage ?</p> <p>Pendant combien de temps l'enseignement a-t-il été suspendu du fait de la catastrophe ?</p> <p>Les écoles suivent-elles un programme scolaire harmonisé au niveau national ?</p> <p>Quelle est la langue d'enseignement ?</p> <p>Les programmes scolaires/ contenus pédagogiques ont-ils été adaptés aux besoins de tous les apprenants après la catastrophe (filles et garçons) ?</p> <p>La catastrophe a-t-elle interrompu des événements spécifiques du calendrier scolaire (examens, période d'inscription, etc.) ?</p> <p>Comment les reprogrammer en limitant au maximum les perturbations ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de matériel didactique perdu</li> <li>• Ratio élèves/manuels scolaires (avant et après la catastrophe)</li> <li>• % d'enseignants (H/F) formés à la gestion des situations de crise (aider les élèves souffrant de traumatismes, etc.) et des risques de catastrophe</li> <li>• Taux d'assiduité estimé des enseignants (H/F)</li> <li>• Nombre d'heures par jour où les étudiants reçoivent des cours dans une salle de classe</li> <li>• Réduction des heures d'ouverture des écoles</li> <li>• Volume d'intégration de contenus relatifs aux compétences de base</li> <li>• Recensement des examens annulés (particulièrement pour passer au niveau supérieur ou de fin d'études)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % d'écoles proposant (ayant mis en place) des activités de lecture, d'écriture et/ou de calcul</li> <li>• % d'écoles/espaces d'apprentissage ayant mis en place des programmes portant sur les situations d'urgence: compétences de base, préparation aux catastrophes naturelles (que faire en cas séisme, etc.)</li> <li>• % d'écoles où l'enseignement est dispensé dans la langue (maternelle) des apprenants ?</li> <li>• % d'écoles dont les programmes proposent des leçons et des thèmes adaptés aux filles et aux garçons</li> <li>• % d'enseignants, parents et élèves/étudiants estimant que le programme/les contenus pédagogiques sont adaptés aux besoins des apprenants</li> <li>• Nombre d'étudiants qui devaient se présenter à des examens</li> <li>• Nombre et type d'examens nécessaires</li> <li>• Lieu des sessions d'examen et niveau de préparation (selon les déclarations) des élèves/étudiants (préparation sociale et psychologique)</li> </ul>

Domaine	Questions d'évaluation	Besoins d'information: Situation immédiate / Relèvement rapide	
<b>PRINCIPAUX DOMAINES</b>			
Enseignants et autres personnels de l'éducation	<p>Quels sont les effets de la catastrophe sur les enseignants (H/F) ?</p> <p>Les enseignants (H/F) sont-ils rémunérés ?</p> <p>Combien d'enseignants sont titulaires d'un diplôme reconnu par l'État ?</p> <p>Y a-t-il des volontaires issus de la communauté dispensant des enseignements ?</p> <p>Des personnes sont-elles disponibles pour assurer la direction et la supervision des établissements et pour former les enseignants ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % d'enseignants (H/F) touchés par la catastrophe: décédés, disparus, blessés, déplacés</li> <li>• % d'enseignants pouvant nécessiter une aide psychosociale</li> <li>• Taux d'assiduité estimé des enseignants (H/F)</li> <li>• Ratio élèves/enseignants (avant et après la crise)</li> <li>• Ratio enseignants femmes/hommes (à tous les niveaux: maternelle, primaire, secondaire)</li> <li>• % d'enseignants qualifiés (H/F) (selon les normes nationales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % d'enseignants rémunérés par le gouvernement et/ou bénéficiant de mesures d'incitation ou de soutien de la part de la communauté ou d'autres sources</li> <li>• % de personnel de l'éducation touché par la catastrophe: décédés, disparus, blessés, déplacés</li> <li>• Ratio femmes/hommes dans la direction des écoles</li> <li>• % du personnel de l'éducation rémunéré par le ministère de l'Éducation et/ou bénéficiant de mesures d'incitation ou de soutien de la part de la communauté ou d'autres sources</li> </ul>
Politique éducative	<p>Le gouvernement a-t-il mis en place des politiques et des plans d'urgence pour répondre aux besoins du secteur de l'éducation dans les situations d'urgence ?</p> <p>Les politiques en vigueur permettent-elles de faciliter l'accès des groupes touchés par la catastrophe à une éducation de qualité ?</p> <p>Les ONG, les Nations Unies et les acteurs gouvernementaux coordonnent-ils efficacement la planification, la mise en œuvre et la supervision des interventions du secteur ?</p> <p>De quels types et de quel degré de soutien les collectivités territoriales ont-elles besoin pour satisfaire au mieux les besoins éducatifs des femmes et des filles ?</p> <p>Des dispositions ont-elles été prises pour reprogrammer le calendrier scolaire en vue de rattraper le cours et les examens perdus ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de districts sinistrés dotés de plans de préparation aux situations d'urgence couvrant le secteur de l'éducation</li> <li>• Politiques, normes et lignes directrices en vigueur relatives à la sûreté de la construction des établissements scolaires – y compris l'évaluation des risques au moment du choix du lieu – et à la conception de bâtiments adaptés pour résister aux phénomènes dangereux</li> <li>• % d'écoles pour lesquelles les facteurs suivants constituent un obstacle à l'accès à l'éducation pour tous: droits d'inscription et autres coûts, limites d'âge, documentation spéciale, capacité d'accueil</li> <li>• % d'écoles ayant reprogrammé leur calendrier scolaire pour compenser les périodes de fermeture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de districts de la région sinistrée dotés d'un groupe thématique ou d'un mécanisme similaire piloté par le ministère de l'Éducation</li> <li>• Degré du partage de données et/ou d'informations relatives à l'éducation entre les niveaux local et central/national (communication ascendante et descendante)</li> </ul>

\* La comparaison entre la situation avant et après la catastrophe est pertinente pour la quasi-totalité des questions d'évaluation et des indicateurs, bien que cela ne soit pas toujours précisé.

\*\* La plupart des indicateurs recensés dans le tableau ci-dessus visent à fournir des données relatives à la situation avant et après la catastrophe, qui soient ventilées par sexe, niveau d'enseignement et lieu. Toutefois, une collecte détaillée des informations n'est pas toujours possible dans le cadre de l'évaluation des besoins post-catastrophe du sous-secteur Éducation.